

28/05/2026

Commune de Jumilhac-le-Grand (24)

**AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE,
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL****NOTE SYNTHETIQUE - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES****Verdi Conseil Sud-Ouest**

Siège social : Bâtiment B, 13 rues Archimède CS 80083 - 33693
Mérignac Cedex Tél. 0.56.00.12.81 conseilmidiatlantique@verdi-
ingenierie.fr

SAS au capital de 300 000€ ·

SIRET 443 422 605 00099 RCS BORDEAUX · APE 7112B · TVA
Intracommunautaire FR 30 443 422 605



SOMMAIRE



1 Présentation du projet	3	
2 Méthodologie d'inventaire	5	
2.1 Localisation des sites d'études		5
2.2 Zone humide		5
2.3 Le critère pédologique		6
3 Résultats des inventaires floristiques et pédologiques	7	
3.1 Zones humides (critères flore et habitat)		7
3.1.1 Site Nord	7	
3.1.2 Site Nord-Est	9	
3.1.3 Site Centre	10	
3.1.4 Site Sud-Ouest	11	
3.2 Zones humides (critère pédologique)		12
3.2.1 Site Nord	12	
3.2.2 Site Nord-Est	16	
3.2.3 Site Centre	19	
3.2.4 Site Sud-Ouest	22	
4 Conclusion	26	



SOMMAIRE



Liste des figures

Figure 1 : Localisation des travaux connexes.....	4
Figure 2 : Localisation du projet et des sites d'étude	5
Figure 3 : Schématisation des différents types de sols caractéristiques de zones humides (source : arrêté du 24 juin 2008 modifié).	6
Figure 4: Localisation des zones humides (critère habitats)	7
Figure 5: Localisation des zones humides (critère habitats)	9
Figure 6: Localisation des zones humides (critère habitats)	10
Figure 7: Localisation des zones humides (critère habitats)	11
Figure 8 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologique) sur le site Nord	15
Figure 9 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologique) sur le site au Nord-Est.....	18
Figure 10 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologique) sur le site du Centre	21
Figure 11 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologique) sur le site du Sud-Ouest	25
Figure 12 : Synthèse des relevés zones humides au droit des zones étudiées	26

Liste des tableaux

Tableau 1: Zones humides recensées sur l'aide d'étude selon le critère végétation (habitats)	8
Tableau 2 : Tableau des habitats pro parte.....	12

1 PRESENTATION DU PROJET

Le Conseil Départemental est le maître d'ouvrage des aménagements fonciers, agricole, et forestier, et environnementaux (AFAFE) dans le département depuis la loi de 2005 relative au développement des territoires ruraux (LDTR). Sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, ces opérations sont conduites par une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Le projet consiste au remembrement de 3 068 parcelles sur la commune de Jumilhac-le-Grand (24), représentant une surface totale d'environ 1 894 ha. Des travaux connexes sont également prévus, incluant la création d'un chemin en terre et d'aires de retournement :

- ▶ TC 1 : Création d'un chemin en terre 200 ml

Celui-ci sera créé en lisière du bois dans le pré. Il n'y aura à priori pas de coupe d'arbre (à confirmer après bornage du projet). Un régilage et compactage du terrain naturel existant seront réalisés.

- ▶ TC 2, TC3 et TC4 : Création d'une aire de retournement 15*15 en terre

Il n'y aura à priori pas de coupe d'arbre (à confirmer après bornage du projet). Un régilage et compactage du terrain naturel existant seront réalisés.

- ▶ TC 5 : Nettoyage et réouverture d'un chemin en terre sur 315 ml

Quelques branches seront élaguées (à confirmer après bornage du projet). Un régilage et compactage du terrain naturel existant seront réalisés.

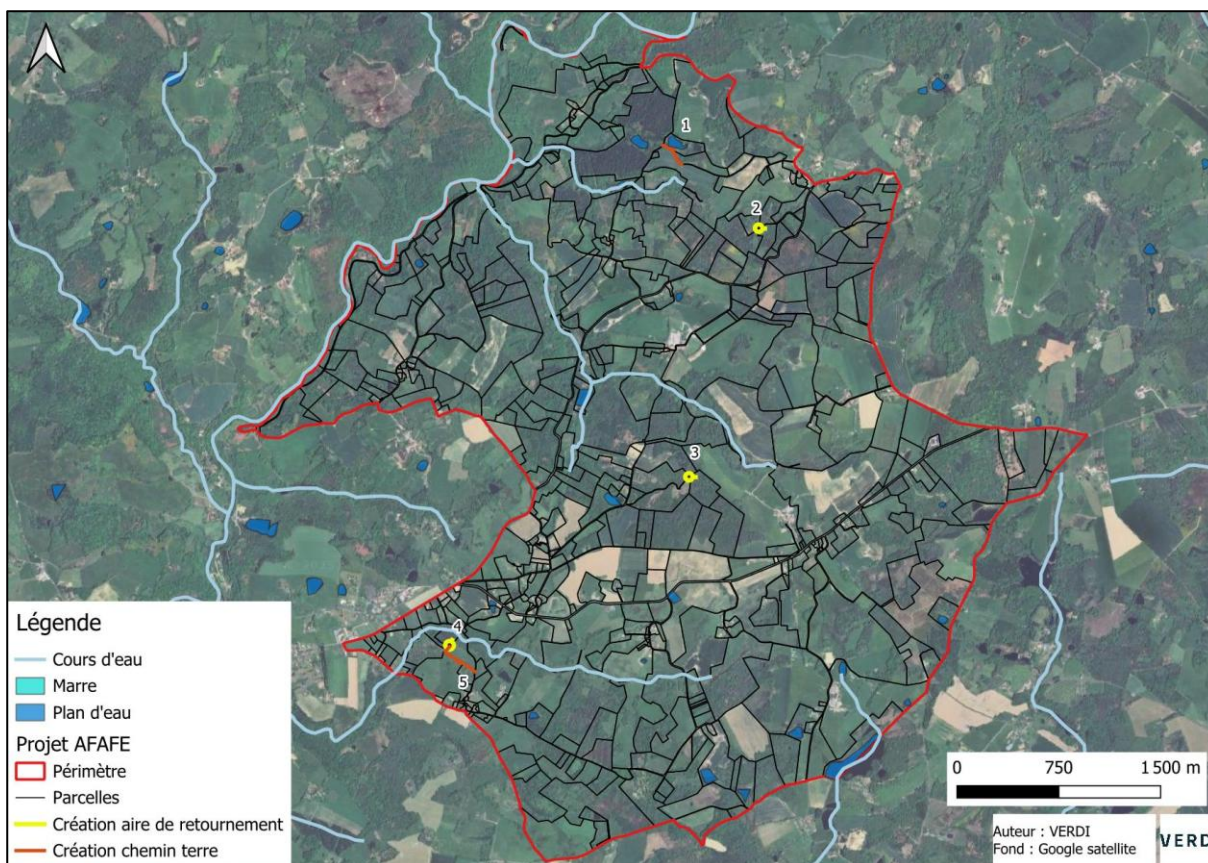


Figure 1 : Localisation des travaux connexes

2 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

2.1 LOCALISATION DES SITES D'ETUDES

Les inventaires ont été réalisés le 12 mai 2026, au droit des zones qui abriteront les futurs chemins et aires de retournement, divisés en quatre secteurs différents. La localisation de ces différents secteurs est résumée sur la carte suivante :

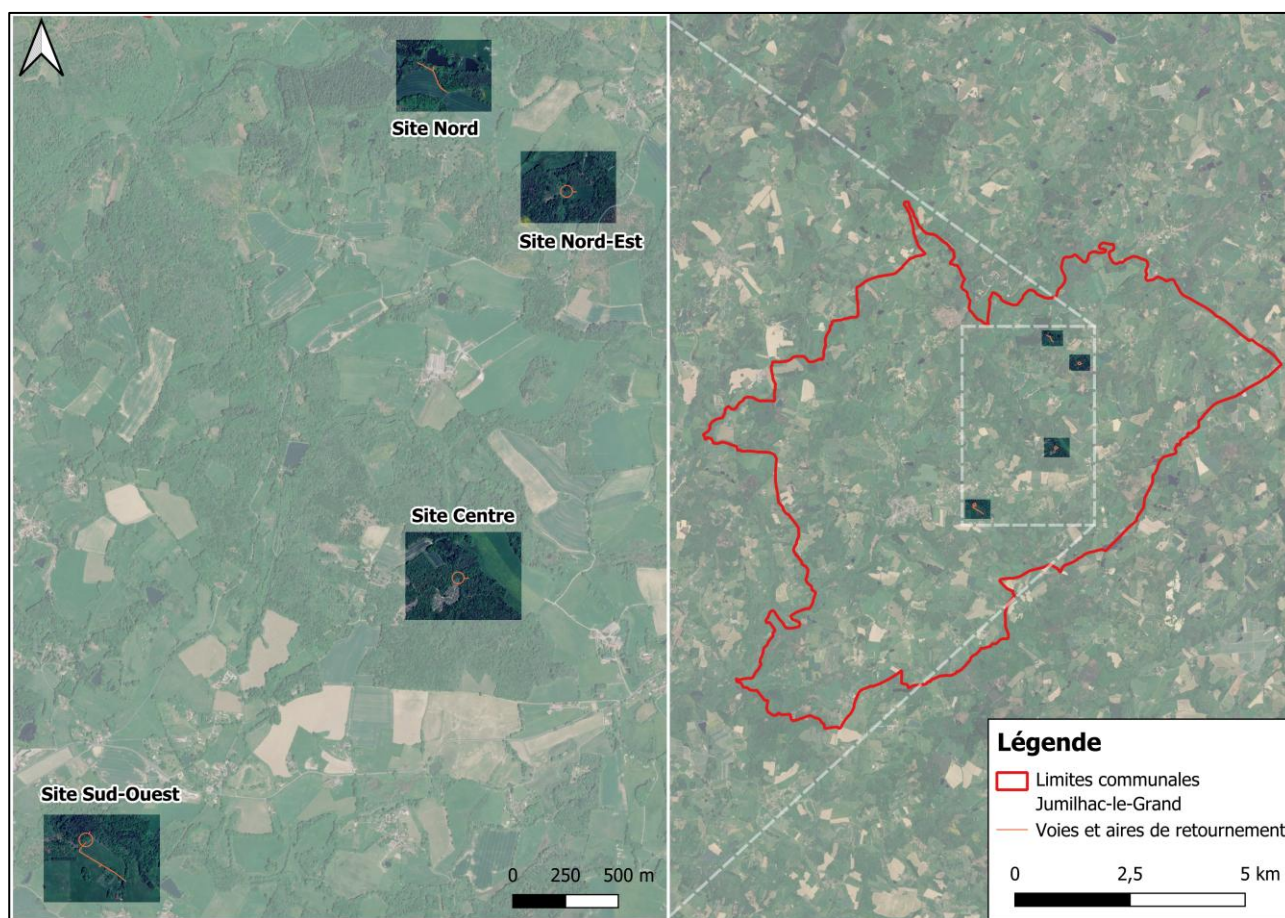


Figure 2 : Localisation du projet et des sites d'étude

2.2 ZONE HUMIDE

L'arrêté du 24 juin 2008 définit les critères de caractérisation et de délimitation des zones humides, conformément aux articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Depuis juillet 2019, une zone est considérée comme humide dès lors qu'elle répond à l'un des deux critères alternatifs : la présence d'une végétation hygrophile ou de sols présentant des caractéristiques de zones humides.

Dans le cadre de cette étude, le critère « végétation » a été examiné lors de la phase terrain du pré-diagnostic. Le présent inventaire complémentaire porte exclusivement sur l'évaluation du critère pédologique.

2.3 LE CRITERE PEDOLOGIQUE

Le critère pédologique est utilisé lorsqu'un habitat est potentiellement humide et que l'examen de la flore ne permet pas de conclure quant à la présence de zone humide (couvert végétal pauvre par exemple). L'examen du sol s'effectue par des sondages à la tarière manuelle réalisés dans l'habitat potentiellement humide.

L'analyse du sondage est ensuite réalisée selon les critères de l'arrêté de 24 juin 2008. Selon l'arrêté, un sondage est caractéristique d'une zone humide lorsque l'un des éléments suivants est présent :

- ▶ Horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm. On parle alors d'histosols (sols de classe H) marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières) ;
- ▶ Traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol. On parle alors de réductisols (sols de classe VI (c et d)) ;
- ▶ Traits rédoxiques débutants à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols de classes V (a,b,c,d)) ;
- ▶ Traits rédoxiques débutants à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant plus profondément (sol de classes IVd)

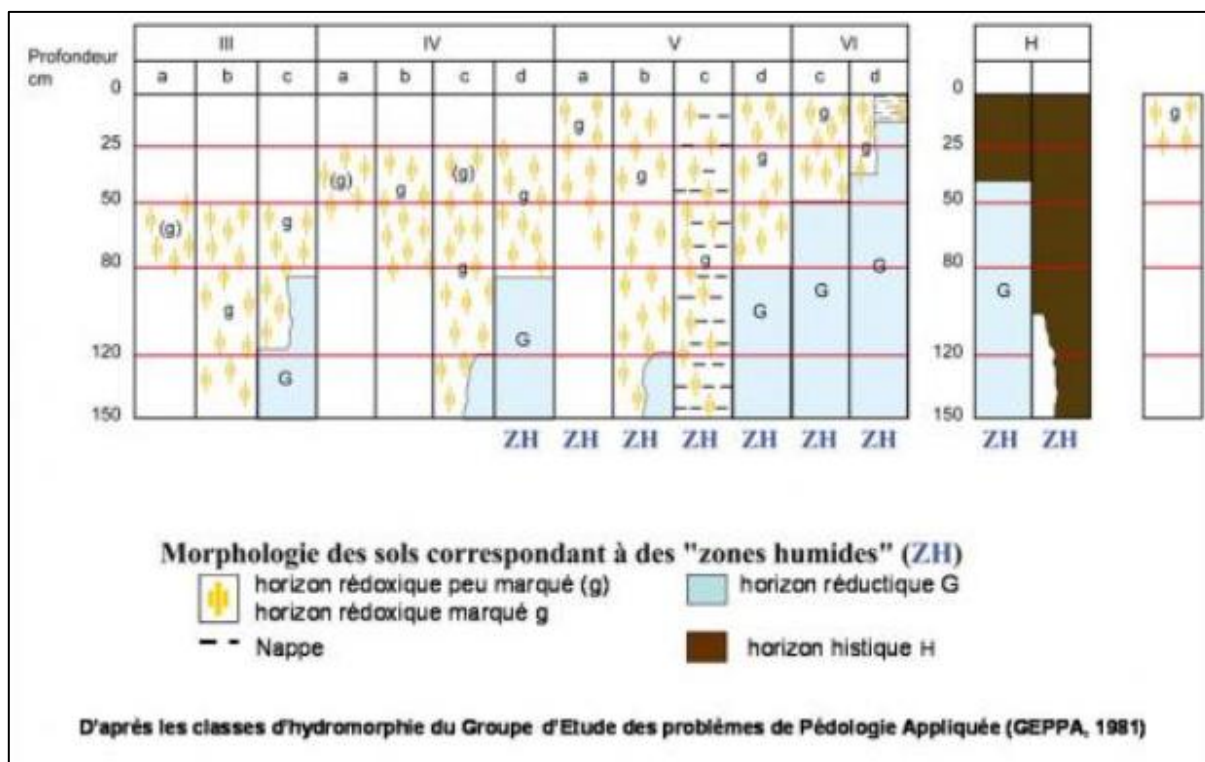


Figure 3 : Schématisation des différents types de sols caractéristiques de zones humides (source : arrêté du 24 juin 2008 modifié).

3 RESULTATS DES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET PEDOLOGIQUES

3.1 ZONES HUMIDES (CRITERES FLORE ET HABITAT)

3.1.1 SITE NORD

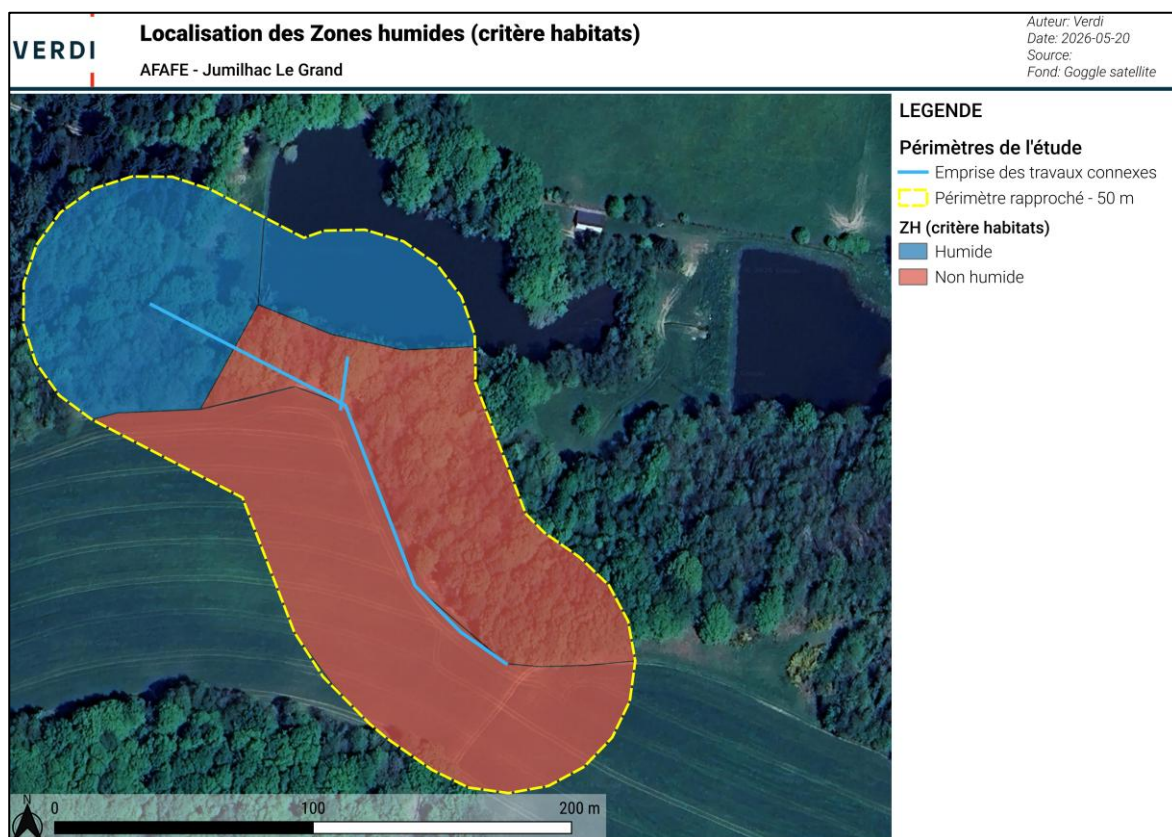


Figure 4: Localisation des zones humides (critère habitats)

Tableau 1: Zones humides recensées sur l'aide d'étude selon le critère végétation (habitats)

Habitats	EUNIS - Corine Biotope	Critère habitat	Surface (ha) / Longueur (ml)
Bois d'aulnes marécageux oligotrophes	G1.131 X 44.912	Humide	0.68
Eau dystrophes	C1.4 X 22.14	Humide	0.29
Hêtraies-Chênaies acidiphiles atlantiques	G1.82 X 41.12	Non humide	0.84
Monoculture intensive de taille moyenne	I1.12 X 82.1	Non humide	1.098

Ainsi, selon le critère habitat, près de 0,97 ha de zones humides sont présents au droit du site Nord (dans un périmètre de 50 m autour de la piste projetée).

3.1.2 SITE NORD-EST

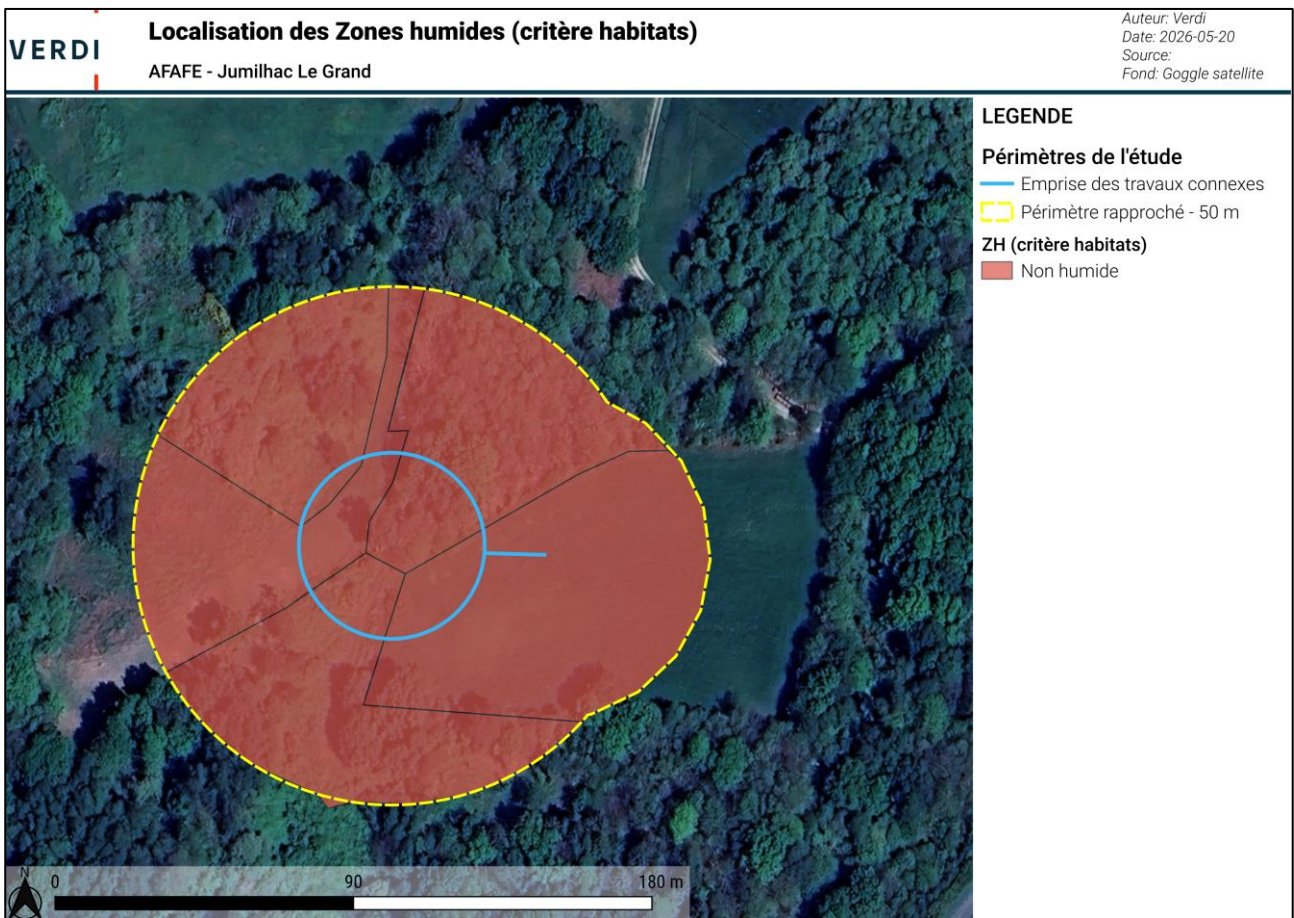


Figure 5: Localisation des zones humides (critère habitats)

Ainsi, selon le critère habitat, aucune zone humide n'est présente au droit du site Nord-Est (dans un périmètre de 50 m autour de la piste projetée).

3.1.3 SITE CENTRE

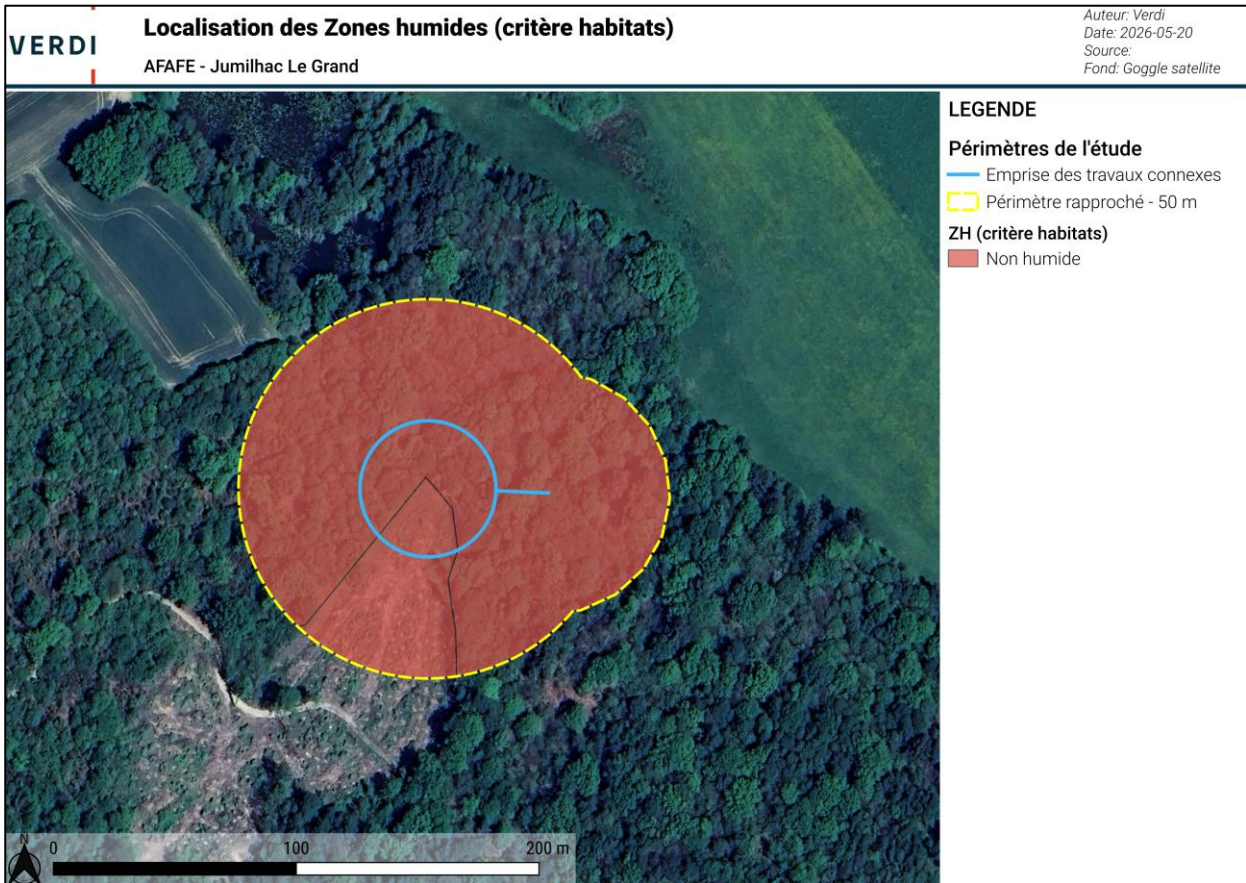


Figure 6: Localisation des zones humides (critère habitats)

Ainsi, selon le critère habitat, aucune zone humide n'est présente au droit du site centre (dans un périmètre de 50 m autour de la piste projetée).

3.1.4 SITE SUD-OUEST

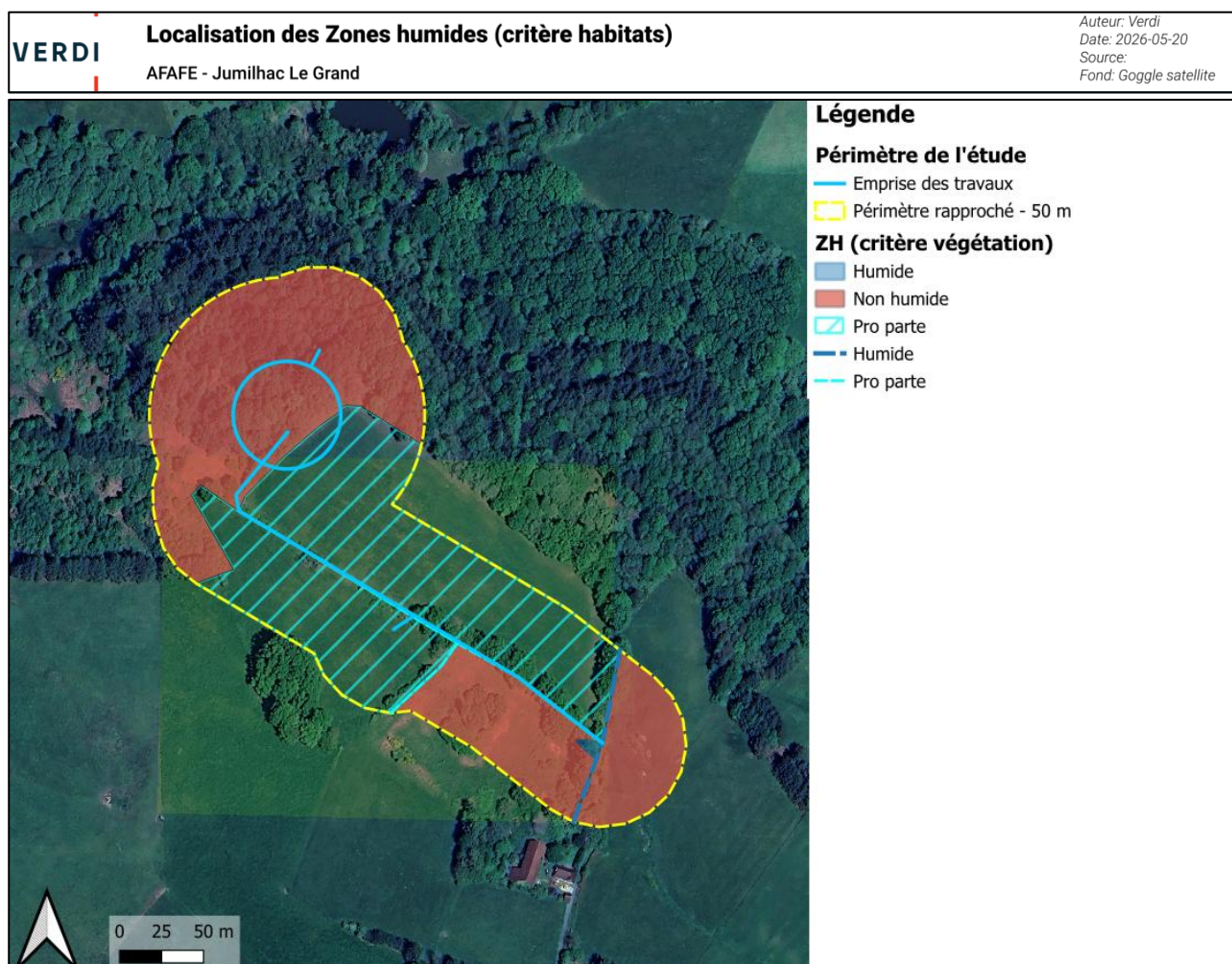


Figure 7: Localisation des zones humides (critère habitats)

Ainsi, selon le critère habitat, le site Sud-Ouest présente (dans un périmètre de 50 m autour de la piste projetée) :

- 84 m² de zones humides avérées ;
- Près de 2,30 ha de zones humides dites « pro parte ». Cependant, au regard des taux de recouvrements par strates, seule la haie (en pointillé bleu foncé sur la carte ci-dessus) en partie Sud-Est de ce site (biotope 1, incluse en zone dite « pro parte ») présente un caractère humide.

Tableau 2 : Tableau des habitats pro parte

Caractéristique zone humide ?	Taxon	Biotope 1				Biotope 2				Biotope 3				Prairie de fauche atlantique			
		Présent ?				Présent ?				Présent ?							
		Date	12/05/2026			Date				Date							
		Code Relevé				Code Relevé				Code Relevé							
		Code CB	84,4			Code CB	84,4			Code CB	38,11						
		Code EUNIS	FA,1			Code EUNIS	FA,1			Code EUNIS	E2,21						
		Code N2000				Code N2000				Code N2000							
		Zone humide (Oui / Non)	Oui			Zone humide (Oui / Non)	Non			Zone humide (Oui / Non)	Non						
		Strates	A	a	h	Strates	A	a	h	Strates	A	a	h				
		Recouvrement strates (%)	35%	55%	70%	Recouvrement strates (%)	50%	40%	60%	Recouvrement strates (%)	0%	0%	100%				
	<i>Arrhenatherum elatius</i>									x							20%
	<i>Callitriche stagnalis</i>				10%												
	<i>Castanea sativa</i>					x			20%	10%							
Oui	<i>Cirsium palustre *</i>				10%												
	<i>Corylus avellana</i>			20%		x			20%								
	<i>Cruciata laevipes</i>									x							5%
	<i>Dactylis glomerata</i>									x							20%
	<i>Fraxinus excelsior</i>			5%	5%												
Oui	<i>Fritillaria meleagris *</i>																
	<i>Geranium dissectum</i>									x							10%
	<i>Holcus lanatus</i>				20%					x							20%
	<i>Ilex aquifolium</i>					x			10%								
Oui	<i>Juncus effusus *</i>				20%												
	<i>Leucanthemum vulgare</i>									x							5%
	<i>Mentha rotundifolia</i>				20%												
	<i>Prunus avium</i>			10%													
	<i>Pteridium aquilinum</i>					x			30%								
	<i>Quercus robur</i>			20%		x			30%								10%
	<i>Ranunculus acris</i>																
Oui	<i>Ranunculus repens *</i>				10%												
	<i>Rubus sp.</i>				10%	x			30%								
Oui	<i>Salix atrocinerea *</i>			30%													
	<i>Trifolium pratense</i>									x							10%

3.2 ZONES HUMIDES (CRITERE PEDOLOGIQUE)

3.2.1 SITE NORD

Le sol au droit du site Nord est majoritairement composé de Brunisols (UCS – 1102). Il s'agit de sols bruns oligosaturés et sols bruns acides, sur roches granitiques et métamorphiques, des collines et versants du Périgord cristallin des eaux vives (source : groupe d'intérêt scientifique sol).

3 sondages (n°1, 2 et 3) ont été réalisés. Seul le sondage 3 présente un caractère humide en raison de traces réductiques débutant à moins de 50 cm.

Le tableau suivant présente l'analyse du sondage pédologique réalisé :

Tableau 1 : Description des sondages pédologiques – site Nord

N°	Photo	Profondeur du sondage	ph	Description du sondage	Classe GEPPA	Zone humide
1		100 cm	4	0-40 cm : texture limoneuse, horizon marron clair, aucun élément grossier présent, aspect particulaire, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 40-100 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair, présence d'éléments grossiers (graviers et cailloux), absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide
2		90 cm	4	0-40 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair à orange, aucun élément grossier présent, aspect particulaire, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 40-90 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair à orange, présence d'éléments grossiers (graviers), absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide

3		90 cm	5	0-90 cm : texture argileuse, horizon gris, présence d'élément grossiers (graviers et cailloux), aspect massif, présence de traces de décomposition organique, présence de traces réductiques (débutant à moins de 50 cm). Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	VI d	Humide
---	--	-------	---	---	------	--------

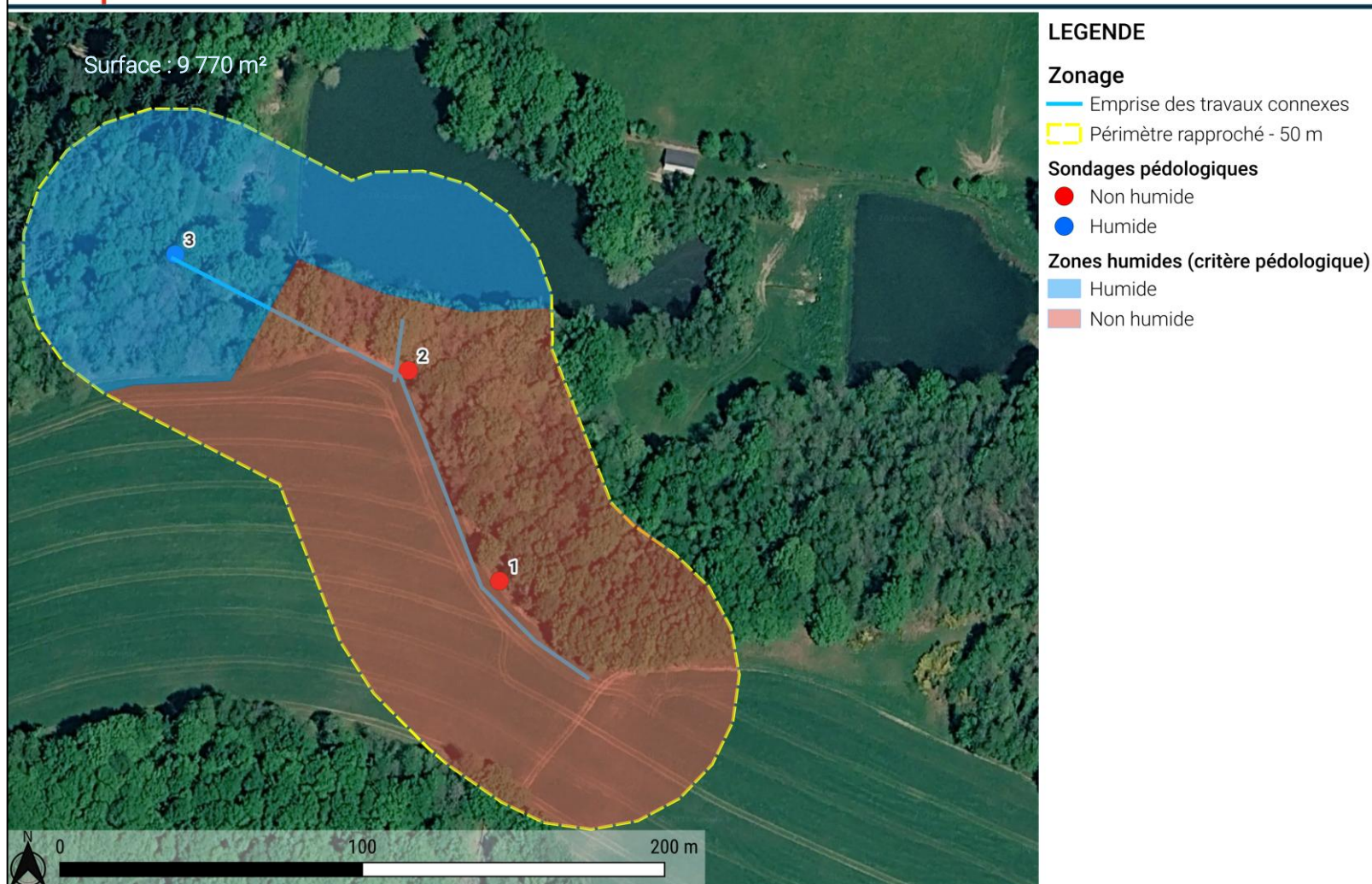


Figure 8 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologie) sur le site Nord

3.2.2 SITE NORD-EST

Le sol au droit du site Nord est majoritairement composé de Brunisols (UCS – 1102). Il s'agit de sols bruns oligosaturés et sols bruns acides, sur roches granitiques et métamorphiques, des collines et versants du Périgord cristallin des eaux vives (source : groupe d'intérêt scientifique sol).

Un sondage (n°4) a été réalisé. Celui-ci ne présente pas de caractère humide.

Le tableau suivant présente l'analyse du sondage pédologique réalisé :

Tableau 2 : Description du sondage pédologique– site Nord-Est

N°	Photo	Profondeur du sondage	ph	Description du sondage	Classe GEPPA	Zone humide
4		90 cm	4	0-40 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair, aucun élément grossier présent, aspect particulaire à grumeleux, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 40-90 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair, aucun élément grossier présent, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide

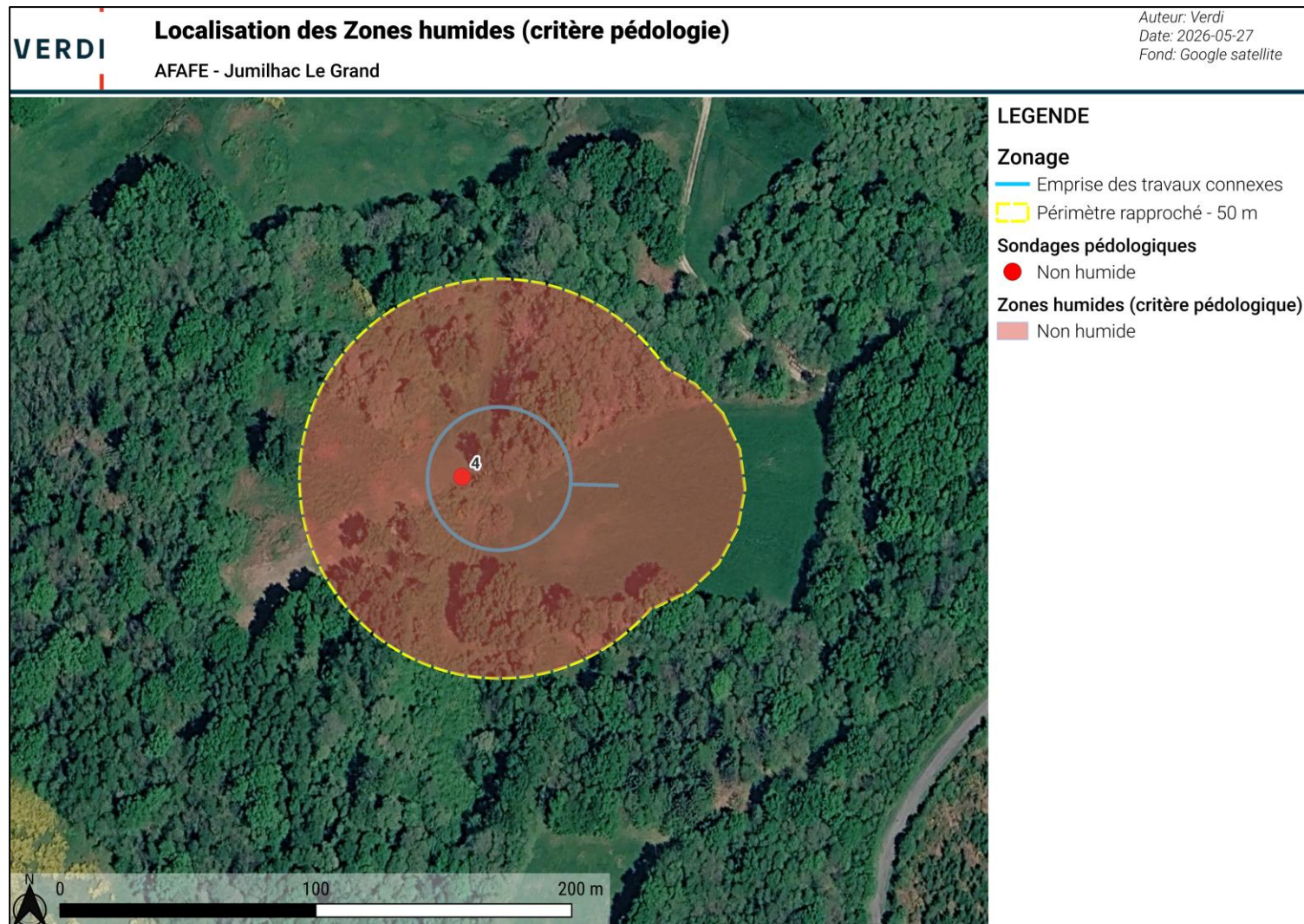


Figure 9 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologie) sur le site au Nord-Est

3.2.3 SITE CENTRE

Le sol de l'aire d'étude est majoritairement composé d'Allocrisols. Il s'agit de sols bruns acides, sur roches métamorphiques (gneiss, micaschistes), des plateaux du Périgord cristallin des eaux vives (source : groupe d'intérêt scientifique sol).

Un sondage (n°5) a été réalisé. Celui-ci ne présente pas de caractère humide.

Le tableau suivant présente l'analyse du sondage pédologique réalisé :

Tableau 2 : Description du sondage pédologique – site Centre

N°	Photo	Profondeur du sondage	ph	Description du sondage	Classe GEPPA	Zone humide
5		80 cm	4	0-80 cm : texture argilo-limoneuse, horizon marron clair à noir, aucun élément grossier présent, aspect massif, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide

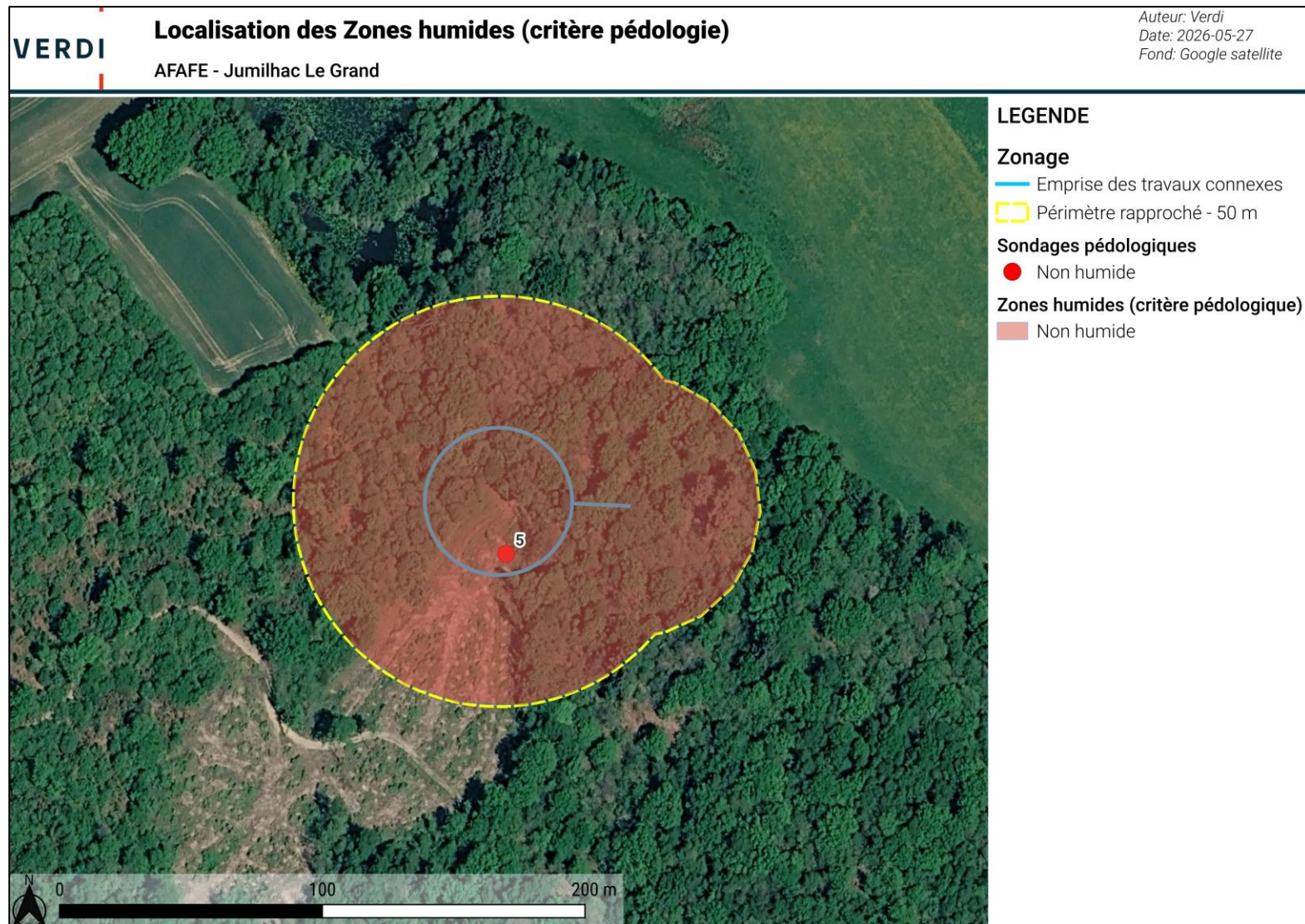


Figure 10 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologique) sur le site du Centre

3.2.4 SITE SUD-OUEST

Le sol au droit du site Nord est majoritairement composé de Brunisols (UCS – 1102). Il s'agit de sols bruns oligosaturés et sols bruns acides, sur roches granitiques et métamorphiques, des collines et versants du Périgord cristallin des eaux vives (source : groupe d'intérêt scientifique sol).

4 sondages (n°6, 7, 8 et 9) ont été réalisés. Seule le sondage n°6 présente un caractère humide, en raison de traces rédoxiques (débutant à moins de 25 cm de profondeur) et de traces réductiques (débutant à moins de 50 cm de profondeur).

Le tableau suivant présente l'analyse des sondages pédologiques réalisés :

Tableau 2 : Description des sondages pédologiques – site Sud-Ouest

N°	Photo	Profondeur du sondage	ph	Description du sondage	Classe GEPPA	Zone humide
6		100 cm	4	0-100 cm : texture argilo-sableuse, horizon marron foncé, gris, rouille, présence d'élément grossiers (graviers), aspect massif, traces rédoxiques (débutant à moins de 25 cm de profondeur) et traces réductiques (débutant à moins de 50 cm de profondeur). Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	VI d	Humide
7		50 cm	4	0-25 cm : texture limono-sableuse, horizon marron foncé, aucun élément grossier présent, aspect grumeleux, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 25-50 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair, présence d'élément grossiers (graviers), absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide

8		100 cm	4	0-60 cm : texture limono-sableuse, horizon marron foncé, aucun élément grossier présent, aspect grumeleux, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 60-100 cm : texture sablo-limoneuse, horizon marron clair à orange, présence d'élément grossiers (cailloux), absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide
9		80 cm	4	0-30 cm : texture limoneuse, horizon marron foncé, aucun élément grossier présent, aspect grumeleux, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. 30-80 cm : texture limono-sableuse, horizon marron clair à orange, aucun élément grossier présent, absence de tâche d'oxydation ou de réduction. Absence de nappe sur l'ensemble du sondage	/	Non humide

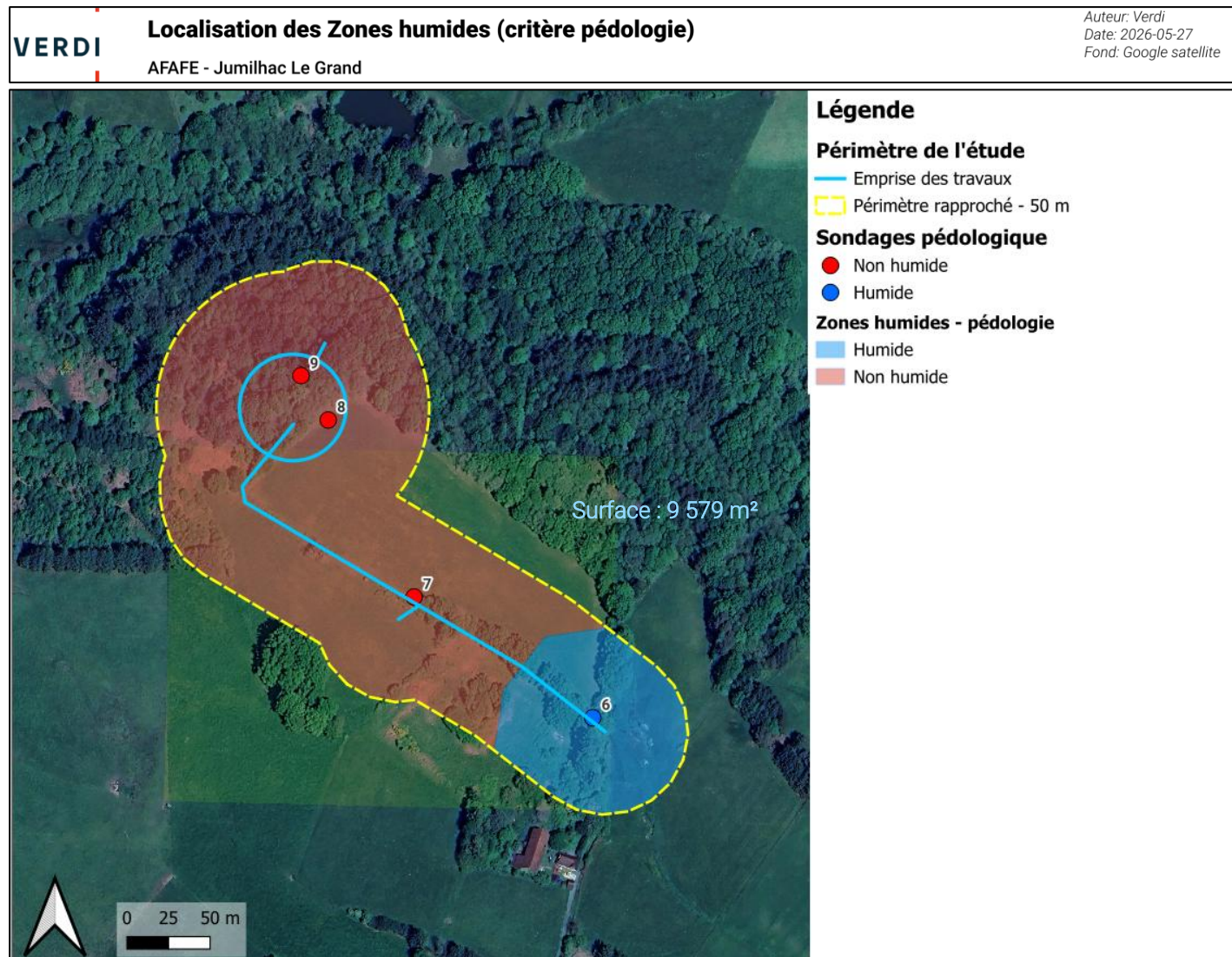


Figure 11 : Cartographie des relevés zones humides (par le critère pédologie) sur le site du Sud-Ouest

4 CONCLUSION

Une zone humide est définie comme telle si un de ces deux critères est présent :

- ▶ Végétation/habitat caractéristique des zones humides ;
- ▶ Sondages pédologiques caractéristiques des zones humides.

Par superposition des surfaces humides définies selon le critère « flores et habitats » et « pédologie », environ 1,94 ha de zones humides ont été identifiés au sein du périmètre rapproché du projet. La cartographie des zones humides est présentée ci-dessous :

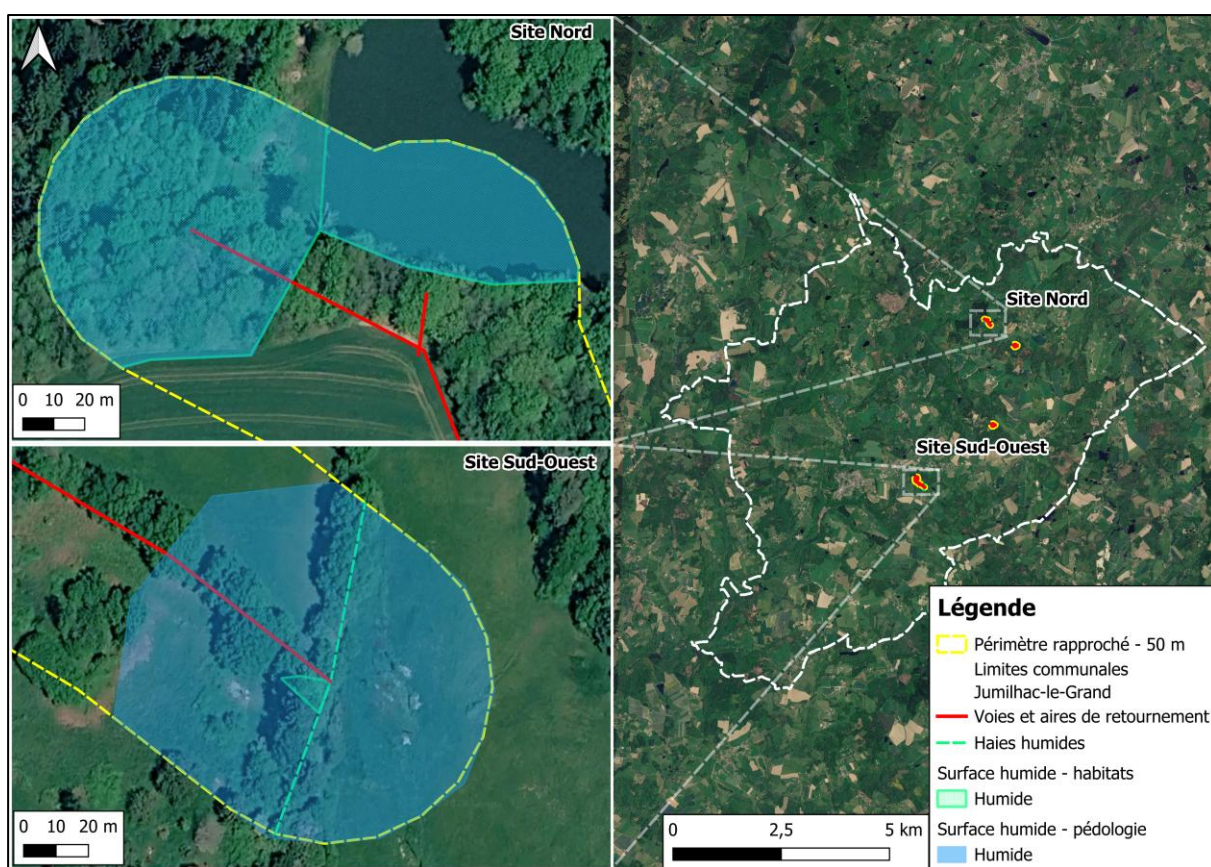


Figure 12 : Synthèse des relevés zones humides au droit des zones étudiées

Au regard du linéaire projeté (environ 100 m de pistes situées au sein d'une zone humide), de la largeur des pistes envisagées (< 10 m), et de la nature des travaux (compactage et régalinge du terrain naturel), **le projet aura un impact très local** (< 1 000 m²). Au sens des articles L. 214-1 et R. 214-1 du Code de l'environnement, le projet se situe en dessous des seuils de la rubrique suivante :

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

D'après la disposition D41 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Adour Garonne :

« Tout porteur de projet soumis à autorisation ou déclaration au titre de l'article L. 214-2 du Code de l'environnement, doit appliquer la séquence ERC, à savoir, en priorité, rechercher à éviter la destruction, même partielle ou l'altération des fonctionnalités et de la biodiversité des zones humides, en recherchant des solutions alternatives à un coût raisonnable ».

De plus, le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) Isle Garonne définit dans sa règle 1 :

« Sur l'ensemble du territoire du SAGE Isle Dronne, tout nouveau projet, au sens des articles L.214-1 et R.214-1 du Code de l'Environnement (IOTA - nomenclature 3.3.1.0) ainsi que ceux mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement (ICPE), soumis à autorisation ou déclaration et entraînant la dégradation et/ou la destruction, totale ou partielle de zones humides sont interdits, sauf s'il est démontré par le pétitionnaire [...] ».

Le projet n'étant pas soumis à la loi sur l'eau (L. 214-1 et R. 214-1 du Code de l'environnement), celui-ci n'est donc pas concerné par les exigences du SDAGE et du SAGE décrites ci-dessus. Toutefois, et afin de réduire au maximum l'impact du projet sur les zones humides, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- ▶ Baliser la zone de travaux et la limiter au futur emplacement des voies et aires de retournement ;
- ▶ Adapter la période de travaux (en fin de période de basses eaux, septembre/octobre) ;
- ▶ Remettre en état le site après la phase chantier ;
- ▶ Limiter l'apport de matériaux exogènes ;
- ▶ Mettre en place des solutions de traitements des pollutions accidentelles ;
- ▶ Utiliser des engins de chantier adaptés aux travaux réalisés,
- ▶ ...

N.B : Les mesures spécifiques aux milieux naturels et à la ressource en eau sont présentées dans la notice environnementale du projet (partie 4.4), jointe au dossier cas par cas.